

INFOGRAPHISTE maquettiste

Avec la "révolution numérique" et les nouvelles tendances technologiques, les métiers de la Communication Visuelle se transforment continuellement.

Les Infographistes transforment des idées en image et assurent la transmission d'un message vers un public, à travers des réalisations graphiques. L'Infographiste identifie et analyse la demande d'un client puis élabore un concept en rapport avec l'attente de son interlocuteur et le message à communiquer. S'ensuivent alors la création de la charte graphique (définition des couleurs, de la typographie, du papier...) et la réalisation (conception et création, exécution et impression).

Ils travaillent dans la publicité ainsi que pour l'édition et la presse, mais on les retrouve également dans les services communication d'entreprises privées et structures publiques. La réalisation de produits de communication touche tous les domaines d'activité : l'industrie, les services, le commerce, le tourisme, l'agro-alimentaire, l'immobilier, la culture, le médical, ...

Programme (464h)

Les bases et les techniques du prépresse	64h
Gestion du poste de travail Informatique Outils de recherche/échanges sur Internet	8 h
Conception graphique et Illustrations avec Illustrator	48 h
Traitement de l'image numérique Print et Web avec Photoshop	72 h
Maquette et mise en pages avec Indesign/Xpress	112 h
Le code HTML / CSS	24 h
Newsletter - Référencement	24 h
Mise en page Web avec Dreamweaver	56 h
CMS Wordpress	24 h
Évaluation /Accompagnement	56 h

Organisation Pratique

- Alternance cours en centre / Période en entreprise . Pour un Contrat de 12 mois :
 - . les 5 premiers mois : 3j en centre / 2 j en entreprise (chaque semaine)
 - . les 7 mois suivants : 1j en centre par mois / le reste en entreprise
- Évaluations régulières des compétences et des aptitudes professionnelles acquises.
- Tutorat recommandé.

Pré requis

- Sensibilité artistique et esthétique, sens de la communication, de l'écoute, adaptabilité, autonomie et rigueur.
- Connaissances de l'environnement MAC et/ou PC, d'un système d'exploitation et notions d'un logiciel de graphisme. Notions de dessin.

Validation

Préparation au TP du Ministère du Travail
INFOGRAPHIE METTEUR EN PAGE
(Niveau IV - Equivalent BAC)

LES GRANDES LIGNES

Le contrat de professionnalisation alterne formation et travail en entreprise. Il remplace depuis le 1er Octobre 2004, les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

Quels sont ses objectifs ?

Recruter et qualifier sur mesure
Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en CDI par des actions de formation qualifiantes

Pour quel public ?

Vous pouvez bénéficier d'un contrat de professionnalisation si:

- Vous avez entre 16 et 25 ans révolus et vous êtes sortis du système éducatif
- Vous avez plus de 26 ans et êtes demandeur d'emploi

Qui peut vous recruter ?

Tout les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif

Quels avantages pour votre employeurs ?

Pour les -26ans : exo. totale des charges patronales pendant 6 mois pour tout contrat supplémentaire n-1
Pour les +45 ans : exo. des charges patronales SS et AF dans la limite du SMIC
Pour les +26 ans : prime de 2000 € versée par Pôle Emploi au trimestre (200 €/mois)

Quelle est la nature de votre contrat ?

Vous êtes en alternance :

- Soit en Contrat à Durée Déterminée de 12 à 13 mois (selon durée du travail dans l'entreprise d'accueil)
- Soit en Contrat à Durée Indéterminée avec une action de professionnalisation de 6 à 12 mois

Qui finance votre formation ?

Votre formation est financée par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) auquel votre employeur verse sa contribution. Les OPCA financent également parfois des aides au tutorat

Quelle rémunération ?

Niveau de Formation	Moins de 21 ans	Entre 21 ans et 25 ans	26 ans et plus
Qualification inférieure au Bac Pro ou équivalent, ou titulaire d'un Bac général	Au minimum 55% du SMIC	Au minimum 70% du SMIC	Au minimum 85% de la rémunération minimale conventionnelle sans être inférieur au SMIC.
Titulaire d'un Bac Pro, titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau ou supérieur	Au minimum 65% du SMIC	Au minimum 80% du SMIC	